

> Intitulé de l'emploi

**Coordonnateur des surveillants et des animateurs des écoles**

> Autres appellations

- Coordonnateur des services périscolaires
- Coordonnateur de l'accompagnement scolaire

> Définition synthétique

Le coordonnateur des surveillants et des animateurs des écoles encadre et coordonne l'équipe de surveillants et d'animateurs des écoles afin d'assurer le bon fonctionnement des services périscolaires ou extra-scolaires dans le cadre du projet d'accueil des enfants. Il favorise et construit le développement d'actions d'animations pendant la cantine et les services périscolaires.

> Activités principales

- Participation au recrutement, à l'encadrement et à l'évaluation des surveillants et des animateurs
- Organisation et suivi des activités menées pendant la cantine et les services périscolaires
- Contrôle de la bonne application des consignes pour la sécurité physique et morale des enfants
- Information et coopération étroite avec les différents acteurs au sein de l'école et les prestataires de services
- Participation à la gestion administrative des surveillants et des animateurs

> Compétences requises

**Savoir :**

- Étapes du développement physique, psychologique et affectif de l'enfant
- Techniques de management et d'animation d'équipe
- Règles et procédures de sécurité et d'hygiène
- Notions de rédaction et de bureautique
- Notions sur les indicateurs d'alertes dans les comportements de l'enfant
- Notions d'équilibre alimentaire
- Notions de premiers secours

**Savoir-faire :**

- Construire et développer une démarche coopérative de projet
- Animer, construire et maintenir la dynamique du groupe (enfants, adultes)
- Repérer et réguler les conflits
- Animer des réunions d'équipe
- Évaluer les surveillants et les animateurs
- Dialoguer avec les parents et les enfants (individuellement ou collectivement)
- Analyser les effets et les impacts des projets par rapport aux objectifs d'accueil définis en amont
- Rendre compte de l'évaluation du projet
- Établir et vérifier l'application des règles de sécurité

**Comportements professionnels :**

- Sens du service public
- Rigueur, méthode et sérieux
- Dynamisme et réactivité
- Bon relationnel
- Sens de la synthèse
- Discrétion
- Sens de l'initiative

> Conditions particulières d'exercice

- Conciliation difficile entre le travail de bureau et le travail de terrain

> Tendances d'évolution

**Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :**

- Développement de formations dans le domaine du management et de la petite enfance

**Impacts sur l'emploi (qualitatif) :**

- Évolution vers des fonctions de responsable de centre de loisirs

> Proximité avec d'autres emplois

- Éducateur jeunesse